

1.2

**ARTIPUR SELLADOR** 

Version: 7 Révision: 11/02/2021 Revisión précédente: 27/07/2016 Date d'impression: 11/02/2021

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

ARTIPUR SELLADOR IDENTIFICATEUR DE PRODUIT Code: 08063M

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

[] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): Impression durcissante, en phase aqueuse.

Secteurs d'utilisation:

# Utilisations professionnelles (SU22).

Utilisations par des consommateurs (SU21).

Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utiliaations identifiées, mais toutes les

utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité specifiées.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 1.3

ARTIC INDUSTRIAL QUÍMICA. S.

Ctra. de Gerb, 51-73 - 25600 - BALAGUER (Lleida) Téléphone: (+34) 902 431250 - Fax: (+34) 973 445045

sse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

info@articsa.net

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: (+34) 973 450717 (9:00-13:00 / 15:00-18:00 h.) (heures ouvrables)

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008-2020/217 (CLP)

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2015/830. S'îl est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: 2.2

# Ce produit ne requièrt pas de pictogrammes, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2020/217 (CLP)

Mentions de danger:

Aucune.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Indications additionelles:

**EUH208** Contient 2,4,7,9-tétraméthyl-5-decin-4,7-diol, polypropylèneglycol méthylphényl éther, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut

produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH210

Substances qui contribuent à la classification:

Aucune.

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques: On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact

prolongé, la peau peut dessécher.

Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



**ARTIPUR SELLADOR** Code: 08063M

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Non applicable (mélange).

3.2 **MÉLANGES**:

Ce produit-ci est un mélange.

Disolution de résines et additifs en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

< 0,5 % 2,4,7,9-tétraméthyl-5-decin-4,7-diol CAS: 126-86-3, EC: 204-809-1 Autoclassé **(!)** CLP: Danger: Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1B:H317 | Aquatic Chronic 3:H412 <REACH

< 0,5 % Polypropylèneglycol méthylphényl éther CAS: 9064-13-5, Liste nr. 618-605-9 REACH: Exempt (polymère) Autoclassé CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317 <REACH

< 0,020 % 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9 REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4H 302 | Skin Init 2:H315 | Eye Dam. 1:H318 | Skin Sens. 1A:H317 | Aquatic Acute 1:H400 (M=1)

Indice nr. 613-088-00-6 <CLP00

Impuretés:

<u>(!)</u>

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

# Liste mise à jour par l'ECHA sur 25/06/2020.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TO XIQUES (PBT), O UTRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIOACCUMULABLES (VPVB);

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.



**ARTIPUR SELLADOR** Code: 08063M

#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### **DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:** 4.1



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut ocasioner des malaises gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

## 4.2

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

#### INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ETTRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

#### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 MOYENS D'EXTINCTION:

4.3

6.3

En cas d'incendie dans l'alentour, touts les agents extincteurs son permis.

#### DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: 5.2

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### 5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citemes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE: 6.1

Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

#### 6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

### MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc...). Garder les restes dans un conteneur fermé.

#### RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS: 6.4

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



ARTIPUR SELLADOR Code: 08063M

#### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

# Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi II se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. Ni est applicable les dispositions des exigences particulières pour les installations électriques dans des locaux à risque d'incendie ou d'explosion.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S1 en est poss ble, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et

D'après les dispositions en vigueur.

min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé).

# 12. mois

placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin Temps de stockage

Températures

Matières incompatibles:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle).

7.3 <u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u>

# Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



ARTIPUR SELLADOR Code: 08063M

#### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	<u>An</u>	VME			<u>VLCT</u>				<u>Observations</u>	<u>Table</u>
		ppm		mg/m3	ppm		mg/m3			MP nr.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			-	0.10		-		-	Recommandé	

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur Imite d'exposition œurt te me, MP - Maladie Professionelle.

#### VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

#### NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de domé es toxicologiques sebn direct ric es specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (a)	- (c) - (c)	DNEL Cutanée mg/kg bw/d - (a) - (a)	- (c)	DNEL Oral mg/kg bw/d - (a) - (a)	- (c)
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (a)	- (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 - (a) - (a)	- (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (a)	- (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale:  - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (a)	- (c) - (c)	DNEL Cutanée mg/kg bw/d - (a) - (a)	- (c)	DNEL Oral mg/kg bw/d - (a) - (a)	- (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DNEL Inhalation mg/m3 - (a) - (a)	- (c) - (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 - (a) - (a)	- (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (a)	- (c)

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

### CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	PNEC Eau douce mg/l -	PNEC Marin mg/l -	PNEC Intermittent mg/l
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	PNEC STP mg/l - -	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:  - Air, sol et éffets pour des piéda teurs et pour l'homme: Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d - -	PNEC Oral mg/kg dw/d

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



**ARTIPUR SELLADOR** 

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:





# Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de vapeurs.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. Protection des mains et de la peau. On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après L'exposition.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

devirez consultar les biochides informatis fournis par les fabricarits des El 1.						
Masque:	Non.					
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.					
Écran facial:	Non.					
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.					
Bottes:	Non.					
Tablier:	Non.					
Combinaison:	Non.					

## Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

#### CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- COV (produit prêt à user\*): # Applicable d'après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatifs dues à l'utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcategorie d'émission g) Impression durcissante, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user\*) (producto listo al uso. ): 27.9 g/l\* (COV max. 30. g/l\* à partir du 01.01.2010).
- COV (installations industrielles): # Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants: 3.0% Poids, COV (livraison): 2.7% Poids, COV: 1.6% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 177.2, Nombre d'atoms de C (moyen): 9.0.

Relative eau

# CLP 2.6.4.3.

9. ± 1. à 23°C

1.022\*

12.3\*

Non applicable (il mantient pas la combustion).

Non applicable (mélange).

Ininflamable

Miscible.

Non disponible

> 100\* °C à 760 mmHg

# à 20/4ºC

15. sec.CF4 23°C

17.5\* mmHg à 20°C

kPaà50°C

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

**ARTIPUR SELLADOR** Code: 08063M

#### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES: Aspect

État physique Liquide. - Couleur Incolore. Odeur Caractéristique Valeur pH

рΗ Changement d'état

Point initial d'ébullition **Densité** - Densité relative <u>Stabilité</u> Viscosité:

Viscosité (temps écoulement) Volatilité:

- Tension de vapeur Tension de vapeur Solubilité(s) Solubilité dans l'eau:

- Coefficient de partage: n-octanol/eau

Inflammabilité: - Point d'éclair

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité

Température auto-inflammation Propriétés explosives:

Non disponible. Propriétés comburantes

Non classé comme produit comburant.

\*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 **AUTRES INFORMATIONS:** 

 Chaleur de combustion 1541\* Kcal/kg # 20.5 % Poids - Non volatiles # % Poids - COV (livraison) 2.7 - COV (livraison)

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

#### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Corrossion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.

Proprietés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: 10.3

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur. Tenir éloigné des sources de chaleur.

<u>Lumière:</u> S'îl en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air. # Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

Pression: # Inélevant.

Chocs: pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de . chargement et de déchargement.

MATIÈRES INCOMPATIBLES 10.5

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: 10.6

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.



ARTIPUR SELLADOR Code: 08063M

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008-2020/217 (CLP).

## 11.1 <u>INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:</u>

#### TOXICITÉAIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels : 2,4,7,9-tétraméthyl-5-decin-4,7-diol Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DL50 (OECD 401) mg/kg bw oral 4600. Rat > 2000. Rat 1020. Rat	DL50 (OECD 402) mg/kg bw cutanée > 2000. Rat > 2000. Rat	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation  > 2050. Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels : 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	ATE mg/kg bw oral 1020.	ATE mg/kg bw cutanée	ATE mg/m3.4h inhalation

- (\*) Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
- (-) Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effect observé

Non disponible

#### INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Cutanée: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Oculaire: Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

## CORROSSIVITÉ/IRRITATION/SENSIBILISATION:

	OCIA (OCIA) PARA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PA							
Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère				
Corrossivité/imitation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.				
Corrossivité/imitation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.				
Lésions/initation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.				
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.				
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.				

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'îl existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux

### DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.



ARTIPUR SELLADOR Code: 08063M

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

#### **EFFETS CMR:**

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas perjudiciable pour la fertilité. N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nouris au lait maternel.

#### EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: Peut initer les yeux et la peau.

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

#### **EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

#### INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

### **AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2020/217 (CLP).

101	TOXICIT	ᇀ.
12.1	LIONGIII	⊏.

Toxicité aigue pour le milieu aquatique de composants individuels : 2,4,7,9-tétraméthyl-5-decin-4,7-diol Polypropylèneglycol méthylphényl éther 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	CL50 (OECD 203) mg/l-96heures > 36. Poissons > 2.1 Poissons		CE50 (OECD 201) mg/l-72heures > 82. Algues > 100. Algues 0.11 Algues
Concentration sans effet observé  1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	NOEC (OECD 210) mg/l·28jours	NOEC (OECD 211) mg/l·21jours	NOEC (OECD 201) mg/l·72heures 0.040 Algues

## Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

### ÉVALUATION DE LATOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
Toxicité aquatique chronique: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants dassés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

## 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

Biodegradation aérobique	DQO	%DBO/DQO	<u>Biodegradabilité</u>
de composants individuels :	mgO2/g	5 jours 14 jours 28 jours	
2,4,7,9-tétraméthyl-5-decin-4,7-diol			Non facile
Polypropylèneglycol méthylphényl éther			Facile
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

### 12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	log Pow	BCF L/kg		<u>Potenciel</u>	
2,4,7,9-tétraméthyl-5-decin-4,7-diol	2.80	120.	(calculée)	Faible	
Polypropylèneglycol méthylphényl éther			,	Non disponible	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0.640	3.2	(calculée)	Improbable, faible	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

		_ `		
4	RT experts en p	ointure	es*	4

ARTIPUR SELLADOR

MOBILITÉ DANS LE SOL: 12.4

Non disponible.

Movilité de composants individuels : 2,4,7,9-tétraméthyl-5-decin-4,7-diol Polypropylèneglycol méthylphényl éther

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

log Poc

2.41

1.05

Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C 0.86 (calculée) **Potenciel** 

Révision: 11/02/2021

Faible Non disponible Improbable, faible

Page 10 / 11

RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB: 12.5 Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:** 

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible. Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÈLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE-Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

océdures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

NUMÉRO ONU: Non applicable 14.1

NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable 14.2

CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: 14.3

> Transport par route (ADR 2019) et Transport par chemin de fer (RID 2019):

Non réglementé

Transport voie maritime (IMDG 39-18):

Non réglementé

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2020):

Non réglementé

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):

Non réglementé

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:

Non réglementé

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: 14.5

Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: 14.6

S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LACONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC: 14.7 Non applicable.

### **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: 15.1

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Informations COV sur l'étiquette

# Contient COV max. 28. g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. g) est COV max. 30. g/l (2010).

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830



ARTIPUR SELLADOR

**AUTRES LÉGISLATIONS:** 

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

# Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

# TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE Á LARUBRIQUE 2 ET/OU 3: Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008-2020/217 (CLP), Annexe III:

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision: 11/02/2021

Page 11 / 11

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

#### **CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:**

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

#### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

#### ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- · ONU: Organisation des Nations Unies.
- $\cdot$  ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

## LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

 HISTOIRE:
 Révision:

 Version:
 6
 27/07/2016

 Version:
 7
 11/02/2021

### Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

# Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque # en colour rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.